

INSCRIPTIONS :

MJC

Carrer El Moli Vell

66160 Le Boulou

04 68 87 70 66

mjc66leboulou@gmail.com

mjc-leboulou.net

N° Siret : 41932400025



ACCUEIL ADOS (Juillet/Août 2021) :

Cantine scolaire

16 Rue du 4 Septembre

66160 Le Boulou

07 81 80 72 76

Habilitation : 0660132CL000218

PROTOCOLE SANITAIRE DE LA MJC DU BOULOU

Contre la propagation de la Covid-19

ACCUEIL DE LOISIRS 11/17 ANS

(à jour le 18/06/2021)

« Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs sans hébergement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités. »

Pour le moment, après lecture du protocole en vigueur, du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports :

« Le port du masque « grand public filtration supérieur à 90% » est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs. »

Il appartient aux responsables légaux de fournir 2 masques par jour à leur enfant (1 masque par créneau de 4 heures).

« Pour les mineurs de six ans et plus, le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible, et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face ... »

« L'aération des locaux est la plus fréquente possible... Les salles d'activité ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités... Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. »

« La restauration scolaire ou au sein de l'accueil collectif doit être privilégiée. (...) S'agissant des mineurs de six ans et plus, lorsque le respect de la distance de deux mètres entre eux est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les mineurs d'un même groupe ensemble, ..., en quinconce plutôt que face à face (...) »

La MJC du Boulou pourra accueillir au maximum 16 jeunes lors des sorties et 24 jeunes sur le lieu d'accueil.

- **A l'arrivée dans la structure :**

Il est privilégié un accueil échelonné pour chaque arrivée entre 8h et 9h, entre 11h45 et 12h et entre 13h30 et 14h. Les parents ne pourront pas accéder à la salle d'activité mais seulement avoir accès à la cour par le portail principal sans franchir la porte d'entrée de la salle de la cantine.

En cas d'arrivée simultanée, nous vous demandons d'attendre votre « tour » en respectant les distances de sécurité (1 mètre minimum entre chaque personne) et en prévoyant un peu plus le temps qu'habituellement.

Le portail d'entrée sera ouvert uniquement pendant l'accueil échelonné, sous la surveillance d'un animateur et sera fermée à clef tout au long de la journée. Aucune entrée ne sera autorisée sauf cas exceptionnel.

Les représentants légaux et les jeunes seront accueillis à leur arrivée par une animatrice : Affichage à l'extérieur, **port du masque obligatoire pour les responsables légaux et tous mineurs de plus de 6 ans**. Le lavage des mains reste obligatoire avec du gel hydro-alcoolique. Exceptionnellement, en cas d'oubli, des masques jetables seront à disposition sur une table.

Une animatrice notera sur la liste des présences l'arrivée du jeune en relevant sa température prise par la famille ou en la prenant sur place devant la famille (thermomètre sans contact), si celle-ci n'a pu être prise au domicile. *En effet, Il est demandé aux parents de prendre la température des jeunes avant d'aller au centre de loisirs ados. **Au-delà de 38°C**, ils ne pourront pas amener leur enfant. De même, s'il présente un symptôme infectieux (toux, écoulement nasal, troubles digestifs...), le jeune ne pourra pas fréquenter la structure.*

Les responsables légaux doivent impérativement déclarer la survenue d'un cas confirmé ou contact au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné.

Ensuite, au premier jour de chaque jeune inscrit sur la structure, nous leur donnerons des explications sur le protocole sanitaire, et certaines consignes à respecter. Les jeunes pourront alors déposer leurs affaires sur une chaise et participer aux activités proposées, en temps d'accueil.

Pour l'adulte qui souhaite payer ou inscrire son enfant, l'accueil administratif se fera uniquement dans les locaux de la MJC sur rendez-vous au 04 68 87 70 66. Il pourra monter au bureau, 1 seule personne à la fois toujours avec le masque, en respectant la distanciation d' 1 mètre (visuel avec ruban adhésif de couleur au sol à respecter).

- **Les locaux**

Le nettoyage approfondi par les agents d'entretien de la municipalité se fera le matin avant l'arrivée des jeunes. La désinfection des points sensibles (sanitaires, poignées, interrupteurs, ...) se fera plusieurs fois par jour par les animatrices avec le soutien quotidien des agents municipaux.

Les salles d'activités seront équipées de distributeurs de gel hydro-alcoolique sous la vigilance des animateurs.

La salle sera aérée plusieurs fois par jour et autant que nécessaire. Les portes resteront ouvertes afin de ne pas toucher les poignées.

- **Les activités**

Elles sont organisées pour un groupe de 24 jeunes au maximum, les règles de gestes barrières doivent être respectées notamment la distanciation des 1m50 minimum entre chaque personne.

Le lavage des mains se fera régulièrement et dès que nécessaire (avant et fin d'activités, éternuements, toux...) avec du gel hydro-alcoolique à disposition dans la salle sous la vigilance de l'animateur ou aux sanitaires avec de l'eau et du savon.

Les activités de plein air seront organisées dans la cour ou à proximité de la structure. Un programme d'activités bien défini est proposé respectant les gestes barrières et la distanciation.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein de l'accueil de loisirs notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières avec le port du masque obligatoire en intérieur.

- **Les sorties**

Elles sont organisées pour un groupe de 16 jeunes au maximum, avec les mêmes gestes barrières que pour les activités.

- **Transport en minibus** (9 places, chauffeur compris)

Pour les sorties nécessitant l'utilisation du minibus, celui-ci sera restreint à 8 jeunes par minibus et le chauffeur, avec port du masque obligatoire pour tous les passagers.

Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

- **Restauration**

Le lavage des mains sera fait avant et après le repas ou le goûter.

Les repas du midi sont pris à la cantine de l'école primaire du Boulou tout en respectant la distanciation, et les gestes barrières. En sortie, le pique-nique est pris sur le même principe énoncé.

- **Départ de la structure selon les activités proposées ou sorties à l'extérieur**

Plusieurs départs sont possibles, merci de bien respecter ces horaires :

- ✓ De 11h45 à 12h00 (demi-journée)
- ✓ De 13h30 à 14h00 (demi-journée repas)
- ✓ De 16h45 à 18h00 précise

Attention votre enfant n'aura pas le droit de partir seul si l'autorisation dans son dossier n'est pas dûment remplie et signée.

- **Conduite à tenir si un jeune présente des symptômes infectieux :**

La famille doit rester joignable par téléphone à tout moment de la journée.

Si un jeune a des symptômes de la covid-19 ou s'il se trouve malade, fièvre et toux à répétition, troubles digestifs, et autres, nous l'isolons le temps que ses parents puissent venir le chercher, tout en le surveillant. Nous préviendrons immédiatement la famille qui devra venir chercher le jeune dans l'heure à venir.

En cas de doute sur les symptômes d'un mineur, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Il nous faudra un certificat médical de non-contagion attestant que l'enfant peut fréquenter à nouveau le centre et est apte à la vie en collectivité pour son retour sur la structure. Un nettoyage approfondi des salles et une désinfection de son matériel seront effectués immédiatement.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires (fiche MJC en cas de suspicion).

- **Mesures relatives au personnel encadrant**

Le personnel dispose de tout le matériel de sécurité nécessaire à la mise en place des gestes barrières et de distanciation pour accueillir les enfants dans la structure : masques, gel et solution hydro-alcoolique, savon, papier individuel pour séchage des mains, lingettes et sprays désinfectants. Il lui est recommandé de prendre sa température quotidienne avant son arrivée.

A l'arrivée dans la structure

Le personnel muni d'un masque, se désinfecte les mains, prend et note sa température et dépose ses affaires dans l'espace dédié.

Pendant la journée

Le personnel informe les jeunes et les parents de toutes règles applicables sur la structure.

Il respecte les gestes barrières classiques avec ses collègues durant toute la journée.

Le personnel en charge des enfants, portera un masque toute la journée, sauf pour les temps de restauration tout en respectant la distanciation et les gestes barrières.

Il est tenu de se laver les mains avant son départ.

Tout symptôme évocateur de la covid-19 chez un encadrant donnera lieu à l'isolement de cette personne et un retour immédiat à son domicile. Sans certificat médical, l'encadrant ne pourra pas reprendre le travail.

